



Dangers d'installation poele au bois et problemes du client

Par **bobstar**, le **01/11/2009** à **10:50**

Bonjour,

Nous avons installé chez un particulier un Foyer Fermé avec une hotte, Nous n'avons pas terminé le travail ,il faut qu'on reviennent le lendemain pour finir l'isolation de la hotte et faire la mise en feu;(s'agit d'une système avec chaudière intégral) . Le client refuse toutes accès au chantier, Il se pliant que le travail n'est pas terminé et donc pas au norm , comme nous avons clairement dit au client. Depuis Il fait des modifications sur le système par quelle qu'un pas qualifié , ni inscrit au Chambre de métiers, et sans assurances . Maintenait il se sert de l'installation , son ami à fait la mise en service (sur l'installation pas terminé)Et maintenant, pour ne pas solder ma facture, cette client me reproche des malfaçons dans mes travaux (pas terminé) Il nous à signalés qu'il va faire venir un expert pour vérifier l'installation mais comme, il y a eux des modification, et la mise en feu sans nous. cette installation n'existe plus dans sont état initiale. Je constate qu'il existe comme même des dangers au niveau des modif,(incendie ou échappement des gaz) on doit faire quoi maintenant . Est ce que nous pouvons mettre la cheminée hors d'usage?